

Hier la sous-commission des lois constitutionnelles chargée de la question de la représentation de l'Algérie et des colonies s'est réunie à Versailles.

Il s'agissait de prendre connaissance des réponses au questionnaire que la sous-commission a adressé durant les dernières vacances à toutes les autorités d'Algérie pour savoir s'il convenait de supprimer la députation de l'Algérie ou de modifier son mode de nomination.

A. Z.

CHRONIQUE

Nous trouvons dans l'Indépendance belge quelques détails assez curieux sur les motifs qui ont fait déférer au général de Cussy, lequel n'est ni orateur ni homme politique, la vice-présidence du conseil.

Cette situation semblait dévolue naturellement à M. Decazes, l'homme important du cabinet, et qui, on le sait, avait imprimé une direction logique et même relativement libérale à la politique du septennat; mais cette situation de vice-président était tellement discréditée par les souvenirs de M. de Broglie, que M. Decazes n'a pas cru devoir se risquer à la prendre. Alors il a été question de ne pas nommer du tout de vice-président; mais on a réfléchi que dès lors le vice-président effectif serait M. Magre, le plus ancien ministre et au même temps le plus âgé de tous ceux qui composaient le cabinet.

Il n'a pas convenu à M. Decazes et à quelques-uns de ses collègues de se trouver sous la présidence d'un bonapartiste. En conséquence, d'un commun accord, on a choisi pour ces hautes fonctions celui des membres du ministère dont le nom avait le moins de signification politique.

L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie des charbonnages belges vient de se tenir à Mons.

Il ressort du rapport présenté à cette assemblée que l'exercice 1873 a été exceptionnellement favorable, grâce aux hauts prix atteints par les charbons.

Le bénéfice total s'est élevé à 3,033,000 francs qui, après déduction de toutes les charges et frais divers, permettent de distribuer un dividende de 85 fr. par action, soit 18 0/0 du capital versé.

Indépendamment d'une somme de 579,161 francs affectée à la charge des travaux immobilisés, il a été versé à la réserve une autre somme de 175,268 fr.

Les mots que nous avons racontés de M. Dupin, ont retrouvé leur fortune d'autrefois, ce qui nous engage à en donner encore quelques-uns.

M. Abraham Dubois lisait à la Chambre de 1849, un long discours sur les sucres. La Chambre impatientée interrompit à chaque instant l'orateur.

— Passe des feuillets, dit M. Dupin à son vieux ami, qui les passa en effet... aux sténographes, et n'en continua pas moins à lire le reste. Le bruit redoubla alors et tourna à l'explosion.

M. Dupin (à demi-voix) : Allons, Abraham, consume ton sacrifice !

À l'événement d'Orléans (Mgr Fayet) qui, pendant une séance orageuse de la Législative, perdait le fil de son discours devant les apostrophes grossières de la Montagne, M. Dupin glissait cette autre citation de l'Écriture sainte :

— Pardonnez-leur, mon Père, ils ne savent ce qu'ils font !

Autre souvenir — à propos de M. Dupin. C'était à l'époque de certaines morts illustres, et l'empereur Napoléon III était allé visiter les mourants.

M. Dupin tomba malade assez grièvement et souffrait le martyre, tourné du côté de la rue de son lit quand un de ses amis lui dit :

— On dit que l'empereur va venir te voir !

— Pas de bêtises ! s'écria M. Dupin en se retournant.

Nous avons parlé de la croisade que les dames américaines ont dirigée contre les cabarets et les buveurs ; il est assez naturel de signaler aussi, d'après la *Revue britannique*, la spirituelle réponse qui leur fut

« Les dames ont beau palper et battre de l'aile dans leurs cages... Et cependant trois mots de plus dits à propos m'eussent peut-être fait entrevoir le bonheur. Je constate simplement, car je ne regrette rien, sachant à quoi tiennent les choses et quels inévitables retours cache la souris ému d'une femme.

On but beaucoup de Corton, par ordre, à ce dîner des messes. Messieurs les gens de la campagne se tiennent pour offensés si on ne leur fait pas raison à tout coup. Quand, aux approches du soir, on apporta soudain les lampes je surpris l'œil de Laurence fixé sur moi avec une expression d'intense examen, de méditation et un peu aussi de reproche. Son front et son cou resplendissaient de blancheur, et je lus redevable de l'émoi d'une apparition, à la brusque irruption de ses lumières. Cet émoi ne me fut pas tout agréable. Rien ne me vexe autant que de paraître animé sous l'action du vin. Je me persuadais que le Corton m'avait donné trop de couleurs, que j'étais trop disposé à parler (au lieu de cette réserve qui est dans mes goûts et seyait doublement à ma position), et que j'avais l'air de sourire à un lendemain brillant à travers l'irradiation du bourgogne. Laurence ne buvait que de l'eau rouge, et la fraîcheur d'aube de cette tête serene me faisait honte.

En conduisant ces dames à leur voiture, je fus encore plus frappé de ce grand air de décence romanesque, qui a

fait par un marchand de liqueurs de San-Francisco.

« Monsieur le rédacteur,

« Au moment où les dames de la « Tempérance-Union » se coalisent pour obtenir du bureau des « Supervisors » de fermer les débits de liqueurs, ne serait-il pas juste de nous unir — nous, hommes mariés et pères de famille — pour obtenir sinon de faire fermer les magasins de nouveautés, du moins d'empêcher les propriétaires de ces magasins d'étaler dans leurs vitrines les étoffes de luxe et autres articles qui excitent la convoitise de nos femmes et de nos filles ? Celles-ci font des achats de soie, de velours, etc., qu'il nous faut payer, ce qui nous gêne souvent dans nos affaires et nous mène parfois à la faillite. L'excès du luxe n'est-il donc pas immoral, comme l'abus du whisky ? Et n'est-ce donc pas aussi une intempérance d'un autre genre ?

« Un marchand de liqueurs que sa femme ruine et qui fait son nom pour conserver son crédit. »



ÉTRANGER

INDE — La rébellion dans l'Afghanistan. — On lit dans le *Times* de l'Inde, apporté en Europe par le dernier courrier de Bombay :

« Mahomed-Yakoub-Khan a levé l'étendard de la révolte, préférant un appel aux armes et les chances de la guerre à tous les avantages qui pouvaient résulter pour lui d'un nouvel appel au gouvernement anglais. Déjà en possession de Hérat, les dernières nouvelles le présentent comme s'étant emparé de Farah et faisant ses préparatifs pour assiéger Kandahar. Le sentiment général du pays et de l'armée passe pour lui être acquis, et, s'il en est ainsi, l'émir, assurément, n'y trouvera pas son compte. Quelque soit le parti qui l'emporte, que l'émir tienne bon et soumette son fils ou que Sidar Mahomed-Yakoub Khan réussisse à détrôner son père et à prendre possession du Gadi, il faut nous attendre à une longue période d'anarchie au-delà de laquelle il est impossible d'apercevoir un signe de ce pouvoir fortement constitué et consolidé que l'Angleterre, depuis ces vingt dernières années, songe à élever comme un boulevard entre l'empire indien et les possessions russes de l'Asie centrale.

« Si l'émir est vainqueur, ce ne sera guère qu'au prix de l'or anglais qui lui aura été versé abondamment.

Sa santé est faible, délicate, sa longue existence est rien moins qu'assurée et vienne l'époque de sa mort qui, si nous devons nous en tenir aux dires, ne peut manquer d'avoir lieu avant peu d'années, la lutte recommencera de nouveau, en sorte que la victoire même ne saurait nous être profitable. Si, au contraire, Sidar Mahomed Yakoub Khan triomphe, il n'est pas à supposer qu'il considérera les anglais comme ses amis, et le puissant royaume qu'il pourra être appelé à gouverner sera pour nous plutôt une source permanente de péril qu'un boulevard contre notre redoutable rival du nord, car s'il gagne la partie il ne l'aura gagnée qu'avec l'argent de celui qu'il n'est pas difficile de deviner en ce moment.

fait de Laurence à mes yeux la séduction la plus adorable du monde... Et ce fut seulement lorsque le talon de son petit pied disparut dans la voiture que j'eus un rapide soupçon que ce noble amour que je rêvais s'en allait peut-être là. S'il est vrai que nous pouvons nous faire à toutes les femmes, je crois aussi qu'il n'y en a qu'une de faite pour nous.

Par la croisée de la voiture, Mme Diérick, forcée à beaucoup de retenue envers un jeune homme, par son état de mère d'une fille à marier, me tendit la main en me souhaitant bon voyage, car j'avais annoncé mon prochain départ ; je priai Laurence de vouloir bien me donner la main aussi. C'était une main blanche, un peu maigre, mais délicieuse à sentir dans une étreinte de sympathie et de raccommodement ; une main spirituelle qui ne s'irrita pas de ce que je l'avais tenue dans la mienne, peut-être une seconde de trop.

LOUIS DÉPRÉT.

(A suivre)

Lettres de faire part POUR DÉCÈS ET OBITS

livrées en deux heures, avec avis gratuit dans le *Journal de Roubaix*, (grande et petite éditions).

Imprimerie Alfred Reboux, rue Nain, 1 Roubaix.

BOURSE DE PARIS

DU 27 MAI	
3 0/0	59 60
4 1/2	85 50
Emprunts (5 0/0)	94 45

DU 28 MAI	
3 0/0	59 75
4 1/2	85 50
Emprunts (5 0/0)	94 67 1/2

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

La Compagnie des tramways de Lille vient d'adresser à M. le Préfet du Nord une demande de concession pour trois lignes nouvelles qui seraient à nos concitoyens d'une extrême utilité : 1° Lille à Roubaix et Tourcoing ; 2° Lille à Haubourdin ; 3° Lille à Marcq, par la porte de La Madeleine. Les projets de la Compagnie sont complètement étudiés et pourraient, croit-on, recevoir une application presque immédiate en cas d'autorisation.

Une Compagnie anglaise, sans soumettre à l'administration de tracés définis, sollicite aussi d'une manière générale une concession de lignes de chemins de fer américains aux environs de Lille.

On instruit en ce moment une affaire d'homicide par imprudence imputé à un pharmacien et à une autre personne de Roubaix. Un homme serait mort après avoir pris un médicament délivré par le pharmacien à la demande du second inculpé.

M. Vilette, doyen de la faculté des sciences de Lille, est venu à Roubaix, chargé par le parquet de procéder à certaines recherches et investigations relatives à cette affaire. Nous devons connaître le résultat de l'instruction.

La question des assurances sur la vie vient de donner lieu à un revirement de jurisprudence qui peut avoir d'importantes conséquences : Le capital d'une assurance sur la vie stipulé payable aux héritiers ou ayant-droit de l'assuré, avait jusque dans ces derniers temps toujours été considéré comme ne faisant point partie de la succession du défunt, et appartenant, en vertu d'un droit propre, à sa veuve et à ses héritiers.

L'opinion contraire a reçu une double consécration dans deux arrêts de la cour de cassation (7 février 1872 et 15 décembre 1873). Les considérants du dernier arrêt sont en ce qui nous concerne, on ne peut plus explicites ; on en jugera par l'extrait suivant :

« Attendu que si, au lieu d'attribuer le capital assuré à une personne déterminée, le stipulant se borne à convenir d'une manière vague et générale que ce capital sera payé, lors de son décès, à ses héritiers, à son ordre, ou à ses personnes qu'il se réserve de désigner ; tant que le stipulant n'en a pas autrement disposé, le droit au capital assuré fait partie de son patrimoine. »

De ce principe nouveau découlent des conséquences nouvelles. Il en résulte en effet : 1° que le capital assuré doit être compris dans la déclaration de succession que les héritiers doivent faire au bureau de l'enregistrement pour la perception des droits de mutations ; 2° que ce capital fait partie de la communauté de biens ayant existé entre le défunt et son conjoint et doit être compris dans le partage de cette communauté ; 3° et que ce capital est soumis à l'action des créanciers.

Cette dernière conséquence n'est pas la moins importante. Il est même à penser que si la Cour suprême abandonne sa première doctrine pour adopter une doctrine diamétralement opposée, l'intérêt des créanciers, jusque-là complètement sacrifié, n'a pas peu contribué à provoquer le revirement de jurisprudence que nous venons de signaler.

Les gérants du *Progrès du Nord* et de l'*Echo du Nord* ont reçu une double assignation à comparaître devant le tribunal correctionnel : la première, à la requête de M. le procureur de la République, pour publication d'une fausse nouvelle ; la seconde, pour diffamation, à la requête de dix prêtres de l'ordre des frères prêcheurs domiciliés à Lille rue Notre-Dame et de onze prêtres de la compagnie de Jésus également domiciliés à Lille.

Le premier de ces journaux a publié le 3 mai un article dans lequel il était dit que la femme d'un ancien négociant avait donné ses couvertures d'argent à son confesseur à l'insu de son mari ; l'article ajoutait que ce confesseur faisait partie d'une congrégation qui, établie à Lille depuis un certain nombre d'années, s'y était rapidement enrichie.

Cet article a été reproduit par l'*Echo*. Mis en demeure de citer le nom du confesseur, celui de la Congrégation, et celui du négociant, le *Progrès* a prétendu qu'il avait été induit en erreur, que l'ancien négociant en question n'habitait plus Lille et que son récit ne concernait, par conséquent, aucun des ordres religieux établis dans cette ville.

Le parquet juge, paraît-il, que le récit

est non-seulement inexact quant aux détails, mais qu'il est de pure invention.

De leur côté les RR. PP. Dominicains et les RR. PP. Jésuites ont déposé, comme nous venons de le dire, une plainte en diffamation contre le *Progrès* et contre l'*Echo*. L'affaire est inscrite au rôle de l'audience de samedi. Le *Progrès* dit que M. Pierre Legrand présentera sa défense.

M. Baucarne-Leroux, député du Nord, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée hier à Luignne (Belgique) dans sa 88^e année.

M. Cleophas Dautrevaux, l'auteur des *Chroniques de Flandre* et de plusieurs romans historiques sur notre pays, vient de s'éteindre dans sa 70^e année, à Guerbigny (Somme).

Un artiste du Nord, M. Billet, vient d'obtenir, au salon de cette année, une deuxième médaille dans la section de peinture.

Une commission composée de M. Debay, inspecteur général des mines, directeur du service du contrôle et de la surveillance des chemins de fer du Nord, de M. Véron Duverger, inspecteur général des ponts-et-chaussées, et de M. Mahyer, ingénieur en chef du même corps et du contrôle, a procédé à la réception du chemin de fer de Boulogne-sur-Mer à Saint-Omer, en présence de M. Guichard Clorigoy, administrateur, de M. Tourneux, inspecteur général honoraire des chemins de fer et directeur de la compagnie du Nord-Est, et M. Victor Desprel, directeur général de l'exploitation des lignes de Lille à Valenciennes.

Un de nos confrères, qui assistait à l'inauguration, décrit ainsi le matériel de la nouvelle ligne :

« Nous employons notre temps sur le parcouru à examiner le matériel de la nouvelle ligne, et rien n'est plus facile car nous nous promenons à notre guise et sans le moindre danger depuis la première voiture du train jusqu'à la dernière. On a, en effet, adopté le système des voitures suisses communiquant toutes ensemble. Nous n'avons vu que les premières, dont la partie centrale forme un salon assez vaste orné de sièges de formes les plus variées et les plus confortables ; aux extrémités de la voiture se trouvent de petits salons agréables à ceux qui préfèrent la solitude.

« Le fourgon à bagages est particulièrement intéressant ; des glaces sans tain placées à l'avant permettent de voir la machine et toute la partie de la voie qu'on va parcourir. Les glaces avec tain, habilement disposées, reflètent tout l'arrière du train et de la voie, et le conducteur peut ainsi, en restant assis tranquillement sur son fauteuil, veiller à la sûreté du convoi. Une amélioration à noter : un water-closet a été installé dans un coin du fourgon, et on peut y arriver facilement pendant la marche du train. »

La nouvelle voie est la première section de la ligne de Boulogne à Armentières. Construite par la Compagnie du Nord-Est, elle sera exploitée par la Compagnie de Lille à Valenciennes.

La troisième section de Berguette à Armentières sera livrée à l'exploitation au mois de septembre prochain.

Les travaux de la section intermédiaire, de Saint-Omer à Berguette, retardés par l'approbation des plans, sont poussés avec activité.

L'exposition des objets d'art religieux qui s'ouvrira à Lille, le 14 juin, à l'occasion des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille, commence sous les plus favorables auspices, grâce surtout aux hommes érudits et pratiques qu'on a pris de se mettre à la tête de ce mouvement artistique dans notre ville, et dont les noms nous sont eux-mêmes un gage certain du succès.

L'ancien hôtel de la Préfecture se prête merveilleusement à cette exposition par sa longue enfilade de salons larges et bien éclairés. Nous avons eu la curiosité d'y aller jeter un coup-d'œil indiscret pour en donner quelque avant-goût à nos lecteurs, et nous avons été ravis de la grandeur des préparatifs, du nombre des splendeurs qui y sont étalées, en même temps qu'étonnés du travail de classement et des soins multiples et constants qui doivent incomber aux organisateurs.

On entrera par la porte principale qui donne accès sur le vestibule ; là sont les moulages soigneusement faits du baptistaire et du lutrin de Hal, en Belgique, œuvres de premier ordre que nous a laissées le XIII^e siècle ; ces reproductions sont destinées au Musée de la ville de Lille. Les salons sont tendus de tapisseries de toutes les époques. Ce ne seront certes pas les moindres beautés de l'exposition. Citons, en courant, et à mesure que nous les admirons, une tapisserie du XVI^e siècle, étonnante de finesse et de coloris, représentant Judith et Holopherne et appartenant à M. le chanoine Van Drival. — Le Primitif en a dessiné le carton, qui a été admirablement rendu dans les fabriques d'Arras ; les étoffes en sont superbes d'éclat et de conservation ; un devant d'autel du XIII^e siècle représentant en grisaille la Vierge et les douze apôtres ; deux tapisseries de Lille, l'une du XVII^e

siècle — un miracle de N. S. ; l'autre datée de 1735 et signée Vernier — Jésus laissant venir à lui les petits enfants, puis de belles broderies d'Angers ; puis des ornements, chapes, chausubies, étoles, enfin des trésors de toutes sortes, des chefs-d'œuvre de patience et de bon goût.

Les vitrines sont déjà presque toutes placées ; elles sont doubles et à bonne hauteur ; l'intérieur est tapissé de lustre grenat dont le ton chaud fera davantage ressortir le brillant des bosselures du cuivre et des ciselures de l'or. Là, seront les canices, patènes, orfèvreries de tous genres ; les émaux, les médaillons, les ivoires ; tout un monde de merveilles.

Le jardin de la préfecture sera orné de statues, de sculptures, de façon que l'on puisse, tout en se promenant, admirer, sans trop de fatigue, les pièces plus considérables de ce véritable musée religieux.

On montrera ensuite l'escalier d'honneur ; là, sont plusieurs salles réservées aux tableaux. Puis des tapisseries — ordonnance de saint-Etienne, par saint-Pierre, XV^e siècle. — Une curieuse histoire de moine avec des vers naïfs en légendes, du XIV^e siècle. — Une décollation de saint Jean-Baptiste. — Un Moïse sauvé des eaux, ravissante tapisserie appartenant à M. Dubois, de Douai. Enfin, un Isaac portant son nom sur sa poitrine et béni par son fils Jacob ; œuvre remarquable du XIV^e siècle, appartenant à M. L. de Farcy, d'Angers.

Au fond une grande salle sera disposée en chapelle. Là seront les reliquaires et les chasses des saints ; ce sera une des plus belles salles de l'exposition, mais on s'y découvrira et on y fera silence par respect pour les reliques exposées.

On descendra par un escalier de service, afin que les visiteurs allant ou revenant ne se bousculent point en se croisant.

Bref, nous ne saurions trop louer l'entente et le bon ordre qui président à cette exposition ; le catalogue, à lui seul, sera un monument.

Nous espérons que cet hommage rendu à l'art religieux portera des fruits parmi nous, et que ce retour au passé chrétien et croyant influera sur le paganisme incrédule et réaliste du présent.

(Vraie France.)

M. Bossert, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Douai, vient d'obtenir le prix Bordin, en raison de son récent ouvrage sur la littérature allemande.

La police de sûreté de Lille a mis, hier, la main sur un déserteur belge, nommé G. Kocks, âgé de 22 ans, déjà condamné dans son pays. Ce quidam était caissier chez un négociant de Paris. Samedi dernier, il vida la caisse contenant 2,700 francs, avec lesquels il se rapprocha des frontières de son pays. Un mandat d'arrêt, émané du parquet de Paris, arriva à Lille presque aussi vite que lui. Aussitôt les limiers de la police se mirent en chasse et quelques heures plus tard, il dénichaient leur gibier, en train de se régaler boulevard Vaillant. Il ne possédait plus que 1,095 francs et il a manifesté le désir qu'on ne les rendît pas à son patron, qui est « un vrai juif, savez-vous, a-t-il dit. »

Dimanche et lundi prochain auront lieu publiquement, sur la place d'Henri deux brillants carrousels, au bénéfice des pauvres.

Voici la liste des prix décernés :

Pour le dimanche :
1er prix, huit couverts en argent ;
2e, quatre couverts en argent ; 4e, dix-huit couillers à café en argent ; 5e, douze couillers à café en argent ; 6e et 7e, surprises.

Pour le lundi :
1er prix, quatre couverts en argent ;
2e, trois services de table ; une douzaine de couillers à café en argent ; 4e, une bride ; 5e une cravache et une paire d'éperons ; 6e et 7e, surprises.

KERMESSES. — Dimanche 31 mai. — Anstaing, Chapelle d'Armentières, Esquermes, Fretin, Halluin, Hem, Seclin, Wambrechies, Wasquehal, Wicres.

M. BERNARD LEVY, l'habile chirurgien-dentiste de Paris, en ce moment à Lille où il obtient le plus éclatant succès, viendra passer quelques jours à Roubaix dans la première semaine de juin et descendra à l'hôtel Ferraille.

État-civil de Roubaix. — PUBLICATIONS DE MARIAGES du 24 mai 1874. — Adolphe Desbonnets, 27 ans, tisserand, et Adèle Fossier, 23 ans, tisserande. — Auguste Degroot, 39 ans, journaliste, et Marie Remy, 39 ans, piquière. — Alphonse Gillis, 21 ans, journaliste, et Marie Govers, 23 ans, journalière. — Alphonse Dubus, 29 ans, ajusteur, et Clémence Grégoire, 18 ans, soigneuse. — Jules Honorez, 21 ans, ébéniste, et Zélie Hourez, 20 ans, sans profession. — François Desmet, 30 ans, tisserand, et Pélégie Hebbe, 30 ans, couturière. — Adolphe Delepière, 24 ans, maçon, et Marie Martin, 25 ans, journalière. — Charles Vanhecke, 55 ans, fleur, et Rosalie Vancraeynest, 66 ans, ménagère.